

DECISION N° 62-2023

Portant validation de devis de la société KL TOP TENNIS pour la réfection de 3 courts de tennis en terre battue

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société KL TOP TENNIS concernant la remise en état de 3 courts de tennis en terre battue ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis n°D23-008 de la société KL TOP TENNIS d'un montant total de 5850,00 euros HT.